

Séance du 3 juin 2026



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRÉSENTS : Agathe CHAZALLON - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL -
Virginie MONTES - Patrick MOREL - Lionel PEYRELONG - Marie ROYET

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Catherine MATHIEU

OBJET : Projet de parc éolien à Pradelles : Accords fonciers pour la mise en place d'une mesure de compensation à Saint-Front

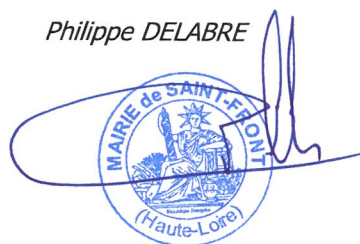
Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal l'objet de la promesse de bail emphytéotique proposée par la société EDF power solutions France pour la mise en place d'une mesure de compensation environnementale sur les parcelles propriétés de la commune visées par ladite promesse, la mesure environnementale en question étant nécessaire à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de PRADELLES.

Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer avec la société EDF power solutions France ou avec la société de projet appartenant à 100 % à EDF power solutions France, la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes présentée et tout avenant visant à proroger au maximum de cinq années ces documents

Fait et délibéré en Mairie
le 3 juin 2026
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20260603-26_06_003-DE
Reçu le 04/06/2026